

Questions au Feuilleton

ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, pour les catégories suivantes: a) Services, b) Pêches et milieu marin, c) Protection de l'environnement, d) Aménagement de l'environnement?

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration): Pour la ventilation par province des emplois

créés et des fonds alloués par la Compagnie des travailleurs d'été en ce qui concerne; a) les services; b) les pêches et le milieu marin; c) la protection et l'aménagement de l'environnement; Voir le tableau ci-après.

Sujet: Ventilation des emplois créés et des fonds alloués selon les catégories d'activité suivantes:*

Province	Services		Pêches et milieu marin		Protection et aménagement de l'environnement		Fonds
	# d'emplois	Fonds	# d'emplois	Fonds	# d'emplois	Fonds	
Terre-Neuve	140	259,585	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	235	477,035	53	118,004	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	52	95,525	0	0	0	0	0
Nouveau Brunswick	211	426,412	0	0	10	23,783	23,783
Québec*	1,112	2,181,955	7	13,601	13	31,696	31,696
Ontario	1,152	2,126,237	0	0	114	245,902	245,902
Manitoba*	327	589,191	0	0	21	54,297	54,297
Saskatchewan	292	538,628	0	0	0	0	0
Alberta*	286	548,775	0	0	0	0	0
Colombie-Britannique	717	1,389,015	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	29	64,783	0	0	7	18,244	18,244
Yukon*	61	87,422	0	0	18	44,428	44,428
Total	4,614	8,784,563	60	131,605	183	418,350	418,350

*Données regroupées au 2 juin 1977.

LES DÉCRETS DU CONSEIL

Question n° 2840—M. Jones:

1. A quoi sert un décret du conseil?
2. Des 3327 décrets du conseil promulgués en 1976, combien ont donné lieu à des débats à la Chambre des communes?
3. Sur quoi porte en général la plupart des décrets?
4. En général, les décrets donnent-ils lieu à des débats à la Chambre des communes et, dans la négative, pourquoi?
5. Serait-il possible de remplacer le décret du conseil par une procédure plus démocratique?

M. Ralph E. Goodale (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le décret est un acte authentique faisant foi d'une mesure prise par le gouverneur général sur avis du Conseil privé de la reine pour le Canada, sur son avis et avec son consentement, ou de concert avec lui. Des dispositions de certaines lois habilent le gouverneur en conseil à prendre des décrets; mais quelques-uns sont pris en vertu de la prérogative royale. En 1976, 3265 décrets ont été pris conformément aux statuts et 61, en vertu de la prérogative royale.

2. Des 3326 décrets pris en 1976, 653 constituaient des textes réglementaires au sens de la définition donnée de ces derniers dans la loi sur les textes réglementaires. C'est ainsi qu'ils furent soumis au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, conformément à l'article 26 de la loi sur les textes réglementaires.

3. Ventilation des décrets du conseil pris en 1976

	Nombre	Pourcentage
Nominations (dont les nouvelles nominations, les démissions et la fixation des traitements)	750	22.55
Règlements et autres textes réglementaires	653	19.63
Terres et autres propriétés (dont les échanges, les acquisitions, les transferts d'une à l'autre province, la vente de terres en vertu de la Loi sur les biens de surplus de la Couronne ou de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants)	481	14.46

	Nombre	Pourcentage
Contrats et autre ententes	289	8.70
Pardons et révocations (en vertu de la Loi sur le casier judiciaire)	234	7.03
Loi sur l'examen de l'investissement étranger	232	6.97
Versements, prêts, contributions, octrois et cadeaux	161	4.84
Décrets de remise	82	2.46
Libération des garanties	75	2.25
Loi sur les juges et autres nominations (octroi de pensions aux veuves, approbation de la résidence, retraite, etc.)	55	1.65
Chemins de fer	41	1.23
Paiements à titre gracieux	35	1.05
Autres	238	7.18
Total	3,326	100.00

4. Une liste des décrets est déposée chaque mois à la Chambre des communes. Comme l'indique la réponse à la partie 2, les décrets du conseil qui constituent des textes réglementaires au sens de la loi sur les textes réglementaires sont soumis, en vertu de ladite loi, au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

5. Voir le Précis de procédure parlementaire de Beauchesne, quatrième édition, commentaire 171 a), b), f), g), h) et i).

M. A. T. DAVISON DE PARCS CANADA

Question n° 2841—M. Cossitt:

1. M. A. T. Davison, de Parcs Canada, a-t-il donné, un télex daté du 9 mars 1977 et envoyé au président du Comité consultatif sur le Parc national des îles du Saint-Laurent, M. Mike McInnis, des renseignements sur les subventions tenant lieu de taxes aux municipalités, parce que Parcs Canada possède des terrains dans ces municipalités et, dans l'affirmative, a) comment ces subventions sont-elles fixées, b) le Conseil du Trésor accepte-t-il les méthodes provinciales d'évaluation, c) à titre d'exemple, à combien s'élèverait la subvention pour un terrain de 200 acres, évalué à \$3,000, le taux local de la taxe foncière étant de 100 mills et la taxe municipale étant de \$300 par année, d) considère-t-on que le terrain est «aménagé» au début ou à la fin de l'aménagement, e) comment le degré nécessaire d'aménagement est-il déterminé, qui prend la décision et peut-elle être révisée?